

Montréal, le 24 novembre 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques - Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative à l'adoption et à la mise à jour de 11 normes de fiabilité**  
**Dossier de la Régie : R-3949-2015**

---

Cher confrère,

Le 6 novembre 2015, Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie désignée comme coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) une demande visant l'adoption de 11 normes de fiabilité et leurs annexes nouvelles ou mises à jour ainsi que l'abrogation de cinq normes de fiabilité et leurs annexes.

La Régie prévoit traiter cette demande par voie de consultation et publie l'avis ci-joint sur son site internet ce jour. Elle demande au Coordonnateur d'afficher, dans les meilleurs délais, cet avis sur son site internet puis d'informer la Régie de cet affichage.

La Régie demande également au Coordonnateur de communiquer cet avis aux entités soumises à l'application des normes de fiabilité déposées au présent dossier. Tel qu'indiqué dans la demande, ces entités sont identifiées au *Registre des entités visées par les normes de fiabilité*<sup>1</sup> et remplissent une ou plusieurs des fonctions prévues à la section « Applicabilité » de chacune des normes déposées. La Régie demande au Coordonnateur de l'informer des moyens pris pour aviser ces entités.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

p. j.

---

<sup>1</sup> Pièce B-0002, p. 2, allégués 10 et 11.